



ASSOCIATION

TRADITION FAMILLE PROPRIETE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

ASSOCIATION TRADITION FAMILLE PROPRIETE

12 AVENUE DE LOWENDAL

75007 PARIS

04 37 47 80 80
contact@veamagroupe.fr

67 Avenue Galline
69100 Villeurbanne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association TRADITION FAMILLE PROPRIETE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRADITION FAMILLE PROPRIETE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

==

==

==

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

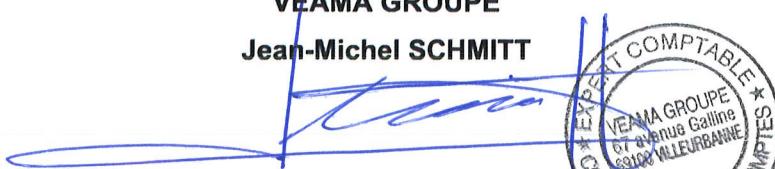
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Villeurbanne, le 04 octobre 2022

Le Commissaire aux comptes

VEAMA GROUPE

Jean-Michel SCHMITT





ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au	Net au
			31/12/21	31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	44 210		44 210	44 210
Constructions	419 208	127 536	291 672	291 886
Installations techniques, matériel et outillage	2 866	2 866		
Autres immobilisations corporelles	142 035	130 115	11 920	16 340
Immobil. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	87 500		87 500	87 500
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
Total I	697 818	260 516	437 302	441 936
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 850		4 850	4 850
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 993		8 993	6 409
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	223 988		223 988	195 101
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	644 363		644 363	602 545
Charges constatées d'avance	711		711	465
Total II	882 705		882 705	809 171
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 580 524	260 516	1 320 007	1 251 107



BILAN

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	550 000	550 000
Première situation nette établie	550 000	550 000
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	368 786	291 271
Excédent ou déficit de l'exercice	201 662	77 515
Situation nette (sous-total)	1 120 448	918 786
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	1 120 448	918 786
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 000	1 000
Total III	1 000	1 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 938	142 910
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 186	14 843
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	130 435	173 568
Produits constatés d'avance		
Total IV	198 560	331 321
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 320 007	1 251 107



COMpte DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	180	180
Ventes de biens et de services	37 233	24 285
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	37 233	24 285
Produits de tiers financeurs	1 321 574	1 254 094
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	1 321 574	1 254 094
Contributions financières		
Repr. / amort., déprec., prov. et transferts de charges	7 107	6 227
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	21 440	37 087
Total I	1 387 533	1 321 872
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	746 169	690 430
Aides financières	334 859	443 945
Impôts, taxes et versements assimilés	5 419	5 481
Salaires et traitements	63 822	65 456
Charges sociales	23 130	23 350
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 634	5 865
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 990	11 697
Total II	1 188 023	1 246 223
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	199 510	75 649
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	885	954
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Déficiences positives de change		153
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	885	1 107
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Déficiences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	885	1 107
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	200 395	76 756
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	200 395	76 756



COMpte DE RESULTAT



	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 450	942
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V	1 450	942
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	69	60
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	69	60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 381	882
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114	123
Total des produits (I + III + V)	1 389 868	1 323 921
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 188 206	1 246 406
EXCEDENT OU DEFICIT	201 662	77 515
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	78 687	83 850
TOTAL	78 687	83 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	78 687	83 850
TOTAL	78 687	83 850

ANNEXE



Description du modèle économique

OBJET SOCIAL

L'association Société Française pour la Défense de la Tradition, Famille et Propriété, T.F.P a pour objet la défense, dans les domaines philosophique, culturel et civique, des principes fondamentaux de la Civilisation Chrétienne : la Tradition, la Famille et la Propriété.



NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU DES MISSIONS SOCIALES REALISEES

L'association vise à éclairer l'opinion sur l'influence délétère, dans la législation et la vie sociale et économique du pays, des principes de la Révolution libérale et égalitaire, ainsi que du socialisme et du communisme que celle-ci a engendrés.

L'association a donc pour objet non seulement la réflexion sur les questions de Tradition, de Famille et de Propriété mais aussi sur les questions d'éducation, de culture, de philanthropie, de philosophie, ou concernant le social, l'histoire, les sciences, le respect dû au droit des gens et aux libertés publiques et individuelles, ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique sur ces questions ; Elle a également pour objet la lutte, par tous moyens légaux y compris par des actions judiciaires, contre les attentats aux valeurs et à la morale chrétienne.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour la réalisation des buts ci-dessus énoncés, l'association se dotera de tous les moyens utiles à la réalisation de son objet.

L'Association pourra notamment lancer toutes actions autorisées par la Loi à l'encontre d'auteurs de faits, de délits ou de crimes dans les domaines visés au présent article et particulièrement pour les atteintes aux mœurs.

L'association pourra promouvoir :

- L'organisation de manifestations, cours, conférences, colloques, réunions de travail et de toutes activités dans les domaines évoqués dans le présent article ;
- L'édition de publications périodiques (journaux, brochures, revues, etc...) relevant du droit de la presse et également le cas échéant de publications non périodiques ;
- La publication de travaux réalisés en son sein ou conformes à l'objet de l'Association et approuvés par le Comité de Direction ;
- La création, l'établissement et l'animation d'antennes locales, départementales ou régionales ;
- La réalisation de voyages et d'échanges culturels ;
- Le développement de relations et d'aides mutuelles par tout moyen légal, avec les associations françaises, étrangères et internationales poursuivant des objectifs désintéressés dans les domaines visés au présent article ;
- L'octroi de bourses destinées à aider les bénéficiaires à réaliser un projet préalablement agréé par le Comité de Direction dans l'un des domaines visés au présent article ;
- et plus généralement tout ce qui a un rapport direct ou indirect avec l'objet de l'Association énoncé ci-dessus.

 **REGLES ET METHODES COMPTABLES**



Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le 12 juillet 2022 par l'organe compétent.

En plus du règlement ANC 2014-03, Les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur. Dans les cas où plusieurs méthodes sont possibles les options suivantes ont été retenues.

* **Evaluation des actifs**

1- Constructions :

Le poste construction inscrit au bilan enregistre le prix d'acquisition le 29 septembre 1991 d'un appartement avenue Lowendal à Paris 7^{ème}. Compte tenu de la nature de ce bien (appartement situé dans un immeuble en copropriété) et du fait qu'il a déjà fait l'objet d'amortissements depuis son acquisition, il n'est pas apparu nécessaire de ventiler par composant cet actif.

Par ailleurs, la valeur nette comptable de ce bien apparaissait au 31 décembre 2004 très inférieure à sa valeur probable de réalisation. Dans ces conditions, depuis le 1^{er} janvier 2005, il n'a pas été estimé nécessaire de continuer d'amortir cet immeuble. La durée d'amortissement initialement prévue était de 50 ans.

2- Autres immobilisations :

L'association a estimé qu'aucune d'elles ne nécessitait une ventilation en plusieurs composants de montants significatifs et dont la durée d'utilisation serait très différente de celle de l'immobilisation principale.

Les valeurs résiduelles probables en fin de période d'amortissement n'étant pas jugées significatives, les immobilisations sont amorties sur la base de leur coût d'acquisition.



* **Amortissements des immobilisations corporelles**

L'association a utilisé l'amortissement linéaire.

Les **principales** durées d'amortissements sont les suivantes :

* Constructions	:	Voir note paragraphe précédent
* Agencements des constructions	:	7 ans
* Installations générales et aménagements divers	:	8 ans
* Mobilier	:	10 ans

FONDS DEDIES

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31 décembre 2021, aucun nouveau projet en cours n'ayant fait l'objet d'une collecte sur l'exercice.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.



Faits caractéristiques

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur la situation financière ou le résultat de l'exercice n'est à signaler.

IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Les mesures prises en réaction à cette situation ont perturbé l'activité de l'association sans toutefois remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.



Informations Complémentaires

1- Enregistrement des produits :

Par prudence, les dons du public sont comptabilisés dans les produits (collectes) lorsqu'ils sont crédités en banque (encaissements).



2-Enregistrement des charges :

Les dépenses liées au mailing sont considérées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées et non comme des charges inhérentes à l'exercice où seront réalisés les envois de mailings. Aussi, aucune charge d'avance n'est constatée pour de telles dépenses.

3- Activités et organisation comptable :

L'association regroupe deux activités :

- * Les activités institutionnelles qui concourent à la réalisation de l'objet non lucratif de l'association.
- * Les activités de mises à disposition de fichiers. Elles génèrent des recettes de nature commerciales mais bénéficient de la franchise des activités lucratives accessoires (recettes des activités lucratives inférieures à 72 432 € au 31décembre 2021 en matière d'IS). Elles ne font ainsi l'objet d'aucun dépôt de déclaration fiscale des résultats.

Il n'a pas été jugé utile de sectoriser ces opérations.

4- Litiges :

L'association a dû faire face ces dernières années à des attaques et campagnes de dénigrement.

Estimant que ces actions dont elle était l'objet étaient injustifiées et non fondées, l'association les a contestées en engageant différentes procédures pour se défendre. Elle n'a été mise en cause dans aucun de ces contentieux.

L'association n'a pas recensé à la date d'arrêté des comptes de litige en cours. Aucune provision pour charges sur ces points n'est ainsi apparue nécessaire.

En revanche, une provision pour charges de 1 000 € est inscrite dans les comptes pour faire face au risque de versement d'une indemnité perçue.

5- Situation fiscale :

L'association a fait l'objet d'un premier contrôle fiscal concernant les années 1988 et 1989. Ce contrôle a donné lieu à une notification de non redressement le 20 septembre 1991.

Un deuxième contrôle fiscal portant sur les années 1990, 1991 et 1992 a ensuite eu lieu. Il avait alors été émis des notifications de redressement en matière d'impôt sur les sociétés.

L'association a contesté ces redressements.

Le Tribunal Administratif de Paris, en date du 17 décembre 2003, a rendu son jugement. L'association a eu gain de cause et a été déchargée des impositions contestées mises à sa charge et des pénalités y afférentes.

Un troisième contrôle fiscal concerne les années 2004, 2005 et 2006. L'Administration tentait de remettre en cause le caractère d'intérêt général de l'association et de contester la délivrance par cette dernière de reçus fiscaux au titre de dons perçus.

Un jugement du 5 février 2009 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a reconnu à l'association la possibilité d'émettre des reçus fiscaux en contrepartie de dons encaissés. **Le caractère d'intérêt général de cette dernière n'a ainsi pas été remis en cause.**

Le 4 mai 2011, l'administration fiscale a confirmé dans un courrier l'absence de rectification pour ces exercices.




Notes sur le bilan
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Terrains	44 210			44 210
Constructions	397 892			397 892
Agencements des constructions	21 316			21 316
Matériel	4 366			2 866
Agencements et installations	28 065			28 065
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	0			0
Mobilier	113 969			113 969
Dépôts et cautionnements	0			0
GEIE, avance fonds de roulement	87 500			87 500
Dépôts et cautionnements	2 000			2 000
	699 318		1 500	697 818

**VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Constructions	106 853			106 853
Agencements des constructions	20 468			20 683
Matériel	4 366			2 866
Agencements et installations	18 562			21 073
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	0			0
Mobilier	107 133			109 041
	257 382	4 633	1 500	260 516

DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

NEANT

L'association ne détient aucune valeur mobilière de placement (SICAV ou FCP) à la clôture de l'exercice.


Notes sur le bilan
ETAT DES CRÉANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 321 192 € euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts	87 500 €		
- Autres			87 500 €
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
- Créances clients et comptes rattachés	8 993 €	8 993 €	
- Autres	223 988 €	223 988 €	
- Charges constatées d'avance	711 €	711 €	
TOTAL	321 192 €	233 692 €	87 500 €
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts remboursés en cours d'exercice			

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT




Notes sur le bilan
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	550 000 €				550 000 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	291 271 €	77 515 €			368 786 €
Excédent ou déficit de l'exercice	77 515 €				201 662 €
Situation nette	918 786 €				1 120 448 €
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	918 786 €	77 515 €			1 120 448 €


FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes				NEANT			
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Notes sur le bilan

ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 198 559 € euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 938 €	57 938 €		
Dettes fiscales et sociales	10 186 €	10 186 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	130 435 €	130 435 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	198 559 €	198 559 €		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				



CHARGES À PAYER

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

Fournisseurs et comptes rattachés	36 312 €
Dettes fiscales et sociales	5 404 €
Autres dettes	173 568 €
<hr/>	
	215 284 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
-			
Total des charges constatées d'avance	711 €	0	0

Notes sur le compte de résultat

TRANSACTIONS CONCERNANT LES CONTREPARTIES

	Créances	Dettes
Avances en fonds de roulement (GEIE)	87 500 €	
Créances clients	3 842 €	
Avances de trésorerie (GEIE)	222 914 €	
Autres créances		
Prêt	-	-
Dettes fournisseurs		1 082 €
Factures à recevoir Fournisseurs (FPEC)		4 995 €
Charges de fonctionnement à payer (GEIE)		130 000 €



Les créances clients et dettes fournisseurs concernent les associations Avenir de la Culture et Droit de Naitre ainsi que la FPEC.

L'association est membre du GEIE Européenne de Medias et de la Fédération Pro Europa Christiana (FPEC).

Par ailleurs, il est précisé que les comptes n'enregistrent aucun produit ni aucune charge financière concernant ces entités.

RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

L'association est membre d'un Groupement Européen d'Intérêts Economiques depuis le 1^{er} août 1996. Chaque membre est responsable solidairement des dettes de celui-ci.

Ce dernier refacture à chacun de ses membres leur quote-part respective dans les frais de fonctionnement.

Le solde des opérations réalisées à ce titre au cours de l'exercice fait apparaître une charge nette de 243 980 € enregistrée dans la rubrique « autres charges » du compte de résultat en 2021.

Notes sur le compte de résultat

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Charges d'exploitation
-Rémunération au titre de la mission légale	8 466 €
-Rémunération au titre d'autres prestations	0
Total	8 466 €



RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat exceptionnel
-Charges exceptionnelles	69 €
-Produits exceptionnel	1450 €
Résultat exceptionnel	1 381 €

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

ENGAGEMENTS DONNES

Solidarité entre les membres du GEIE Européenne de Médias.

AUTRES ENGAGEMENTS

NEANT

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

NEANT

SUBVENTIONS ET AIDES ACCORDÉES PAR L'ASSOCIATION

L'association Tradition Famille Propriété, dans le cadre de la réalisation de son objet statutaire, entretient des liens privilégiés avec certaines associations françaises ou étrangères à but non lucratif, qui défendent également la civilisation et la culture chrétienne.

Au cours de l'exercice, les aides versées se sont élevées à 90 879 €.

Notes sur le compte de résultat

APPORTS REALISES AVEC DROIT DE REPRISE

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2003 a validé l'entrée de l'association au sein de la Fédération Pro Europa Christiana (FPEC) dont le siège social est à Strasbourg.

En tant que membre de la FPEC, TFP participe au financement de l'acquisition et de la transformation d'un ensemble immobilier qui est aménagé en centre de formation.

A ce titre, elle a versé sous forme d'apport avec droit de reprise :

- le 11 décembre 2003, la somme de 50 000 €,
- le 9 mars 2004, la somme de 50 000 €.

Ces apports pourront être repris dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- en cas de dissolution de la Fédération bénéficiaire,
- en cas de liquidation judiciaire de la Fédération dans les conditions prévues par la loi,
- en cas de vente de la maison,
- à compter du 1^{er} janvier 2008 pour le 1^{er} versement ou du 1^{er} janvier 2009 pour le second versement, au cas où la situation financière de l'association venait à se trouver dans une situation de cessation de paiements lui imposant de « déposer son bilan » dans les conditions prévues par la loi.



ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE PENSIONS, COMPLÉMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

Les salariés de l'association, à défaut de disposition conventionnelle, bénéficient en cas de départ volontaire à la retraite du régime légal à savoir d'une indemnité d'un demi mois de salaire après 10 ans d'ancienneté, d'un mois de salaire après 15 ans, d'un mois et demi après 20 ans et de deux mois après 30 ans.

Au 31 décembre 2021, trois personnes ont plus de 55 ans. Le montant des indemnités, calculé selon les modalités indiquées ci-dessus, acquises par ces personnes au 31 décembre 2021, compte tenu de leur ancienneté à la clôture de l'exercice s'élève, hors charges correspondantes à 4 245 €.

Compte tenu du caractère peu significatif de ce montant, il n'a pas été jugé nécessaire de constater une provision pour indemnités de départ à la retraite.

CPF – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'association n'a conclu aucun accord d'entreprise triennal de financement du compte personnel de formation de ses salariés.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé :

- qu'aucun membre du bureau n'est rémunéré par l'association,
- que les trois plus hauts membres dirigeants de l'association n'ont perçu aucune rémunération.

Notes sur le compte de résultat



EFFECTIF

L'association emploie 6 salariés à temps partiel au 31 décembre 2021.

DÉPOT DE MARQUE

L'association détient la marque TRADITION FAMILLE PROPRIÉTÉ - TFP. Elle a renouvelé le 21 décembre 2018 pour une période de 10 ans son dépôt auprès de l'INPI. Les frais correspondant ont été comptabilisés en charges conformément aux préconisations du plan comptable général.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature de l'exercice correspondent au bénévolat. En effet, de nombreuses heures de travail sont fournies gratuitement par des personnes qui souhaitent aider l'association à réaliser son objet social. Ces contributions en travail ont été valorisées à partir des temps passés par ces personnes et d'un montant horaire, charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération moyenne du personnel salarié de l'association.

Les temps passés au cours de l'exercice par les différents bénévoles ont été évalués à 3 470 heures. Il a été retenu un taux horaire moyen de 15,12 € majoré d'un coefficient de charges sociales et fiscales de 50 %.

La valorisation de ces contributions, obtenue à partir des temps consacrés par ces bénévoles à l'animation et au fonctionnement de l'association, se récapitule ainsi :

- contribution à la réalisation des actions opérationnelles :	57 598 €
- contribution aux actions de recherche de fonds :	4 535 €
- contribution aux actions liées au fonctionnement :	16 554 €
<hr/>	
78 687 €	

Compte de résultat par origine et destination – Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Les associations, fondations et fonds de dotation qui font appel public à la générosité, dépassant le seuil de 153 000 euros de dons, ont pour obligation d'établir un Compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER). Ces tableaux permettent d'avoir une vision globale de l'ensemble des flux, de présenter le modèle économique de l'organisme, de rendre compte et d'informer les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.



**COMPTE DE RESULTAT
PAR ORIGINE ET DESTINATION**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N° 2021		EXERCICE N-1 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1. Cotisations sans contrepartie	1 389 868	1 389 868	1 286 835	1 286 835
1.2. Dons, legs et mécennat	1 321 574	1 321 574	1 254 094	1 254 094
- Dons manuels	1 321 574	1 321 574	1 254 094	1 254 094
- legs, donations et assurances-vie				
- Mécennat				
1.3. Autres produits liés à la générosité du Public	68 294	68 294	32 741	32 741
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1. Cotisations avec contrepartie				
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contrepartie				
2.4. Autres produits non liés à la générosité du Public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			37 086	37 086
TOTAL	1 389 868	1 389 868	1 323 921	1 323 921
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	751 788	751 788	742 939	742 939
- Actions réalisées par l'organisme	691 798	691 798	742 939	742 939
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	59 990	59 990	-	
1.2. Réalisées à l'étranger	40 879	40 879	55 559	55 559
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	40 879	40 879	55 559	55 559
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	187 781	187 781	210 698	210 698
2.1. Frais d'appel à la générosité du Public	187 781	187 781	210 698	210 698
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	207 759	207 759	237 210	237 210
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	-	-	-	-
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	1 188 207	1 188 207	1 246 406	1 246 406
EXCEDENT OU DEFICIT	201 661	201 661	77 515	77 515

	EXERCICE N° 2021		EXERCICE N-1 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	78 687		83 850	
Bénévolat	78 687		83 850	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	78 687		83 850	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	57 598		62 717	
Réalisées en France	57 598		62 717	
Réalisées à l'étranger	-		-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 535		4 545	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	16 554		16 588	
TOTAL	78 687		83 850	



**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL
DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC**

REGLES ET METHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

1 - Lien entre comptabilité et compte d'emploi :

Le compte d'emploi des ressources a été établi à partir du compte de résultat de l'association relatif à l'exercice comptable de 12 mois, clos le 31 décembre 2021.

Les éléments portés au compte d'emploi sont obtenus à partir d'une comptabilité analytique mise en place par l'association et intégrée avec la comptabilité générale.

Le tableau de compte d'emploi utilisé est celui prévu par le règlement CRC 2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le CER doit permettre de présenter les flux et les soldes provenant de la générosité du public, qu'il s'agisse de fonds non affectés ou affectés par les donateurs ainsi que les contributions volontaires en nature liées.

Le tableau présente les éléments pour l'exercice 2021 ainsi que pour l'exercice précédent.

2 - Les emplois :

Il a été créé par l'association plusieurs secteurs analytiques, les frais imputés à chacun d'eux étant ensuite ventilés dans les 3 sections d'emploi prévues par le règlement. Ces dernières sont les suivantes :

2-1- les dépenses opérationnelles (ou missions sociales) :

Elles prennent en compte les charges générées par l'association pour la réalisation des actions engagées.

Elles recouvrent les frais relatifs aux fonctions suivantes :

- recherche et documentation,
- analyse et développement des campagnes d'action,
- recherche de fichiers, sélection de noms,
- ouverture et classement du courrier réponse,
- traitement des informations.
- préparation des communiqués de presse ou articles divers,
- conception, préparation envois des courriers, bulletins, mailings,
- contacts avec les adhérents,
- préparations, contrôles, suivi, animation des antennes locales.
- Participation à des manifestations et congrès tenus à l'étranger pour faire connaître la situation de l'association en France et nouer des contacts avec des responsables d'associations de défense de la culture chrétienne dans ces pays.



Elles concernent des frais de personnel, maintenance informatique, frais de mailings, de déplacements et les autres frais liés à la réalisation de ces travaux et actions.

Elles comprennent enfin des subventions de fonctionnement versées à d'autres associations.

2-2- les frais de recherche de fonds :

Ils prennent en compte les coûts d'appel à la générosité publique. Ils incluent des frais de personnel, des frais de publications, des frais postaux et d'autres charges liées à la réalisation de la collecte. Pour l'essentiel, ces charges ont été évaluées à partir des clés de répartition définis au paragraphe 2-4.

2-3- les frais de fonctionnement :

Il s'agit de charges directes ou indirectes affectées au fonctionnement général de l'association.

Il s'agit, par exemple, des frais de fonctionnement de l'immeuble d'Asnières dont l'association est locataire, d'honoraires comptables et d'audit légal, de dépenses de formation, de frais bancaires, de frais de personnel administratif et d'entretien.

Certaines charges ont été évaluées et réparties à partir de critères précisés au paragraphe 2-4.

2-4- Options retenues :

Il a été créé plusieurs secteurs analytiques. Des choix ont ensuite été effectués pour pouvoir procéder aux ventilations des frais de certains secteurs à l'intérieur des 3 sections d'emploi. Ils font l'objet des précisions suivantes :

- Frais relatifs au site d'Asnières :

Il s'agit essentiellement des frais d'électricité, loyers et charges, frais d'entretien, assurances et frais de télécommunication.

Les travaux administratifs de l'association sont effectués à Asnières. Il se tient également sur ce site les réunions du bureau. Une des salles de la maison est utilisée par le service de traitement des collectes de dons mensuels.

Les frais relatifs à Asnières sont imputés à 90% en frais de fonctionnement et à 10% en frais de collecte.

- Frais relatifs à l'appartement de l'avenue Lowendal, à Paris :

Il s'agit essentiellement des frais d'électricité, loyer et charges, frais d'entretien, assurances, frais de télécommunication et amortissements.

Ce local est utilisé pour les réunions des amis de l'association. Il y est également organisé les rendez-vous avec les personnalités religieuses, sociales ou politiques en vue de faire la promotion des principes chrétiens dans la société.

Sont également affectés à ce site des frais de déplacements et d'actions engagés pour la défense et la promotion des valeurs portées par l'association.

Les dépenses relatives à ce site sont imputées à 100% en frais opérationnels.





- Frais de mailings :

Il s'agit essentiellement des achats de papier, des locations de fichiers, des honoraires de conseils, des achats d'objets offerts aux sympathisants, des affranchissements et des frais d'impression.

Les mailings sont adressés au public. Ils contribuent à son information, mais aussi à la collecte de dons.

La répartition entre les sections « charges opérationnelles directes » et « frais de collecte » a été faite en fonction de la moyenne du nombre de lignes consacré dans les différents envois, d'une part, à l'information et à la mobilisation des adhérents et, d'autre part, à l'appel de dons.

Il a ainsi été constaté que, en moyenne, 80% de chaque mailing étaient consacrés à l'information et à la mobilisation et 20% à l'appel à la générosité.

- Frais de télémarketing :

Il s'agit d'une mission confiée à un prestataire extérieure qui procède à des appels auprès des sympathisants pour recueillir des dons et assure une permanence téléphonique pour répondre aux adhérents. Il a été estimé que 67 % des frais de télémarketing sont afférents à la quête de dons (frais de collecte) et 33 % relatifs à l'information des adhérents (dépenses opérationnelles).

- Frais de personnel :

Cette section analytique reprend l'ensemble des charges de personnel supporté par l'association : salaires bruts, charges sociales et fiscales correspondantes.

Elle est ventilée entre les trois sections d'emploi en fonction de l'affectation des postes occupés par le personnel de l'association.

Il a été employé six personnes à temps partiel au cours de l'exercice :

- Un comptable, un employé administratif et deux femmes de ménage dont les coûts sont affectés à 100% sur les dépenses de fonctionnement ;
- Un chargé des relations publiques, un responsable du développement de l'association vers les pays d'Europe orientale dont les coûts sont affectés à 100% sur les actions opérationnelles.

- Frais du GEIE Européenne de Médias :

L'association est membre d'un groupement d'intérêt économique ayant comme activité l'imprimerie, le routage, le traitement de courrier et le suivi des fichiers des membres.

Le GEIE refacture à ses membres leur quote-part respective des frais de fonctionnement engagés directement ou indirectement pour leur compte. Des états précis de suivi des différentes prestations réalisées pour les différents membres ont été mis en place. Ils permettent ainsi au GEIE d'établir annuellement des arrêtés de compte pour chacun des membres.



Ils font ressortir trois grandes sections :

- Mailing : section regroupant les charges liées au fonctionnement du matériel (offset, laser, massicot, mise sous pli), aux fournitures directes (papier...), opérations d'impression et de mise sous pli, de routage, d'affranchissement, de main d'œuvre d'ouverture et de saisi du courrier. L'association affecte 80% des charges de cette section aux actions opérationnelles et 20% aux frais de collecte de fonds.
- Logistique : ouverture et traitement du courrier, mise à jour du fichier, maintenance informatique, analyse des résultats et définitions des orientations à prendre. Ces frais sont répartis par tiers sur chacune des trois sections d'emploi.
- Structure générale : honoraires comptables et juridiques, frais de gérance. Il s'agit de frais de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, il a été déterminé pour 2021 que les frais du GEIE pris en charge au titre de cet exercice se répartissent entre les trois sections d'emploi de la manière suivante :

- actions opérationnelles : 70 %
- frais de collecte : 18 %
- frais de fonctionnement : 12 %

3 - Les ressources :

Elles sont issues essentiellement de la générosité du public. Il s'agit de dons apparaissant dans la rubrique « ressources collectées auprès du public ».

Elles comprennent également d'autres produits (produits financiers, mises à disposition de fichiers, remboursements d'assurances, transferts de charges et produits divers). Ces produits sont accessoires et, dans la mesure où ils sont employés pour financer les différentes actions de l'association, ils ont été rattachés aux ressources collectées auprès du public et non en « autres produits ». Ils sont ainsi présentés dans la rubrique « autres produits liés à l'appel à la générosité du public ».

Concernant la rubrique « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice» il est rappelé qu'elle correspondait au 1^{er} janvier 2009, premier exercice d'application du règlement CRC 2008-12, au montant des fonds propres inscrits au bilan au 31 décembre 2008 soit 624 102 €.

Il n'avait pas été déduit de ce montant la valeur nette comptable des immobilisations inscrites dans les comptes à cette date. Il avait été jugé préférable de prendre en compte les charges d'amortissements des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2009 dans les comptes d'emplois de chacun des exercices d'utilisation des biens concernés, au fur et à mesure de la constatation des dotations aux amortissements.

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 826 261 € et correspond à la reprise du solde des ressources non utilisées déterminées à la fin de l'exercice précédent (31 décembre 2020).

Le montant des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en fin d'exercice, s'élève à 1 023 404 €.

Il convient également de préciser que la valeur nette comptable des immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2009 s'élève à 335 676 € au 31 décembre 2021. Comme indiqué ci-dessus, ces sommes n'ont pas été portées dans les emplois réalisés.

4 – Evaluation des contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires en nature de l'exercice correspondent au bénévolat.
En ce qui concerne la méthode de détermination et de calcul, cf. plus avant dans l'annexe des comptes.

Pour rappel :

La valorisation de ces contributions, obtenue à partir des temps consacrés par ces bénévoles à l'animation et au fonctionnement de l'association, se récapitule ainsi :

- contribution à la réalisation des actions opérationnelles :	57 598 €
- contribution aux actions de recherche de fonds :	4 535 €
- contribution aux actions liées au fonctionnement :	16 554 €
<hr/>	
78 687 €	

**5 - Autres informations :**

- L'association ne fait pas appel public au bénévolat.
- L'état synthétique des immobilisations inscrites au bilan à la clôture de l'exercice est le suivant :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	/	/	/
Immobilisations corporelles	608 318 €	260 516 €	347 802 €
Immobilisations financières	89 500 €		89 500 €
TOTAL	697 818 €	260 516 €	437 302 €

- Il n'y a pas eu d'investissements au cours de l'exercice.
- L'association, au 31 décembre 2021, ne détient aucune valeur mobilière de placement (FCP ou SICAV).

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N 2021	EXERCICE N-1 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N 2021	EXERCICE N-1 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	792 667	798 498	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	751 788	742 939	1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	691 798	695 862	1.2. Dons, legs et mécennat		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	59 990	47 077	- Dons manuels	1 321 574	1 254 094
1.2. Réalisées à l'étranger	40 879	55 559	- Legs, donations et assurances-vie	1 321 574	1 254 094
Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécennat		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	40 879	55 559	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	187 781	210 698		68 294	32 741
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	187 781	210 698			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	207 759	237 210			
TOTAL DES EMPLOIS	1 188 207	1 246 406	TOTAL DES RESSOURCES		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	201 661	77 515	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 389 868	1 323 921	TOTAL	1 389 868	1 323 921
			RESSOURCES REPORTÉES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	826 261	753 956
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	201 661	77 515
			(-) investissements et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	4 518	5 210
			RESSOURCES REPORTÉES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 023 404	826 261
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N 2021	EXERCICE N-1 2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N 2021	EXERCICE N-1 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	57 598	62 717	Bénévolat	78 687	83 850
1.1. Réalisées en France	57 598	62 717	Prestations en nature	78 687	83 850
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-	Dons en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 535	4 545			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	16 554	16 588			
TOTAL	78 687	83 850	TOTAL	78 687	83 850

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N 2021	EXERCICE N-1 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		37086
(-) Utilisations		-37086
(+) Report		0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		0

- montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice: (+) solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public (-) quote-part des VNC des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs
- montant des ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice



